



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE  
YVAN RICORDEAU SECRÉTAIRE NATIONAL DE LA CFDT

**N°30**

06 OCTOBRE 2022

**AGIRC-ARRCO**

## La CFDT se félicite de la revalorisation des pensions de 5,12 %

Tous les ans au mois d'octobre, le conseil d'administration de l'Agirc-Arrco décide de la revalorisation des pensions des retraites complémentaires des salariés du privé. Cette revalorisation est effective au 1<sup>er</sup> novembre de l'année en cours.

Cette année, dans un contexte particulier d'inflation, le conseil d'administration a décidé d'une revalorisation de 5,12 %.

Selon ses règles de fonctionnement, le régime aurait dû augmenter les pensions au même rythme que les salaires, soit 4,8 %.

Toutefois, la CFDT a rappelé :

1. Que l'actuel contexte d'inflation est inédit ;
2. Que l'année dernière, à la suite de la crise Covid et pour assurer la pérennité du régime, les pensions n'ont été revalorisées que de 1 %
3. Que le régime a renoué avec les excédents et la situation financière est stabilisée pour l'avenir.

**C'est pourquoi sur proposition de la CFDT, les organisations syndicales et patronales se sont entendues pour que la revalorisation 2022 soit supérieure à ce que les règles du régime avaient initialement prévu.**

**La CFDT salue là une très bonne nouvelle pour le soutien au pouvoir d'achat des retraités. L'Agirc-Arrco étant un organisme partiaire géré par les partenaires sociaux, la CFDT se félicite également de l'accord des organisations syndicales et patronales qui a rendu cela possible.**

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12  
presse@cfdt.fr

DOMINIQUE PRIMAULT  
Attaché de Presse

VALÉRIE MALET  
Assistante



CFDT.ER